

Déclaration de la politique de confidentialité et de protection des données

Par le biais de cette déclaration de la politique de confidentialité et de protection des données, le Centre de Bilan Genève (CEBIG) vous informe sur la façon dont il traite vos données personnelles, selon la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), état au 1er septembre 2023. Les données personnelles font référence à toutes les informations qui se rapportent à vous en tant que personne ou qui permettent de vous identifier personnellement.

Le Centre de Bilan Genève, ci-après CEBIG est sous l'égide de l'Association pour le Centre de Bilan Genève et a pour but de permettre à toute personne de réaliser un bilan de ses acquis, de ses compétences personnelles et professionnelles, pouvant déboucher sur l'élaboration d'un projet professionnel et/ou de perfectionnement. L'Association ne poursuit aucun but lucratif. Elle est neutre sur le plan politique, syndical et confessionnel.

Par « personne », il est entendu tout participant, consultant, entreprise ou institution mandante, répondant de l'entreprise ou institution, évaluateur ou expert mandaté par le CEBIG et nommé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

1- Objet

Tous les collaborateurs du CEBIG sont tenus par le secret de fonction qui détermine notamment le fait de ne transmettre aucune information sans le consentement de la personne.

Le CEBIG attache une grande importance à la protection des données. Les données personnelles sont traitées avec soin et dans le respect des prescriptions légales applicables. La présente déclaration de protection des données informe sur le traitement des données personnelles et sur la finalité de ce traitement. Ce document aborde :

- quels sont les droits et comment les faire valoir,
- quelles sont les données traitées et pourquoi,
- qui a accès aux données personnelles,
- dans quelles conditions et à qui le CEBIG les transmet,
- combien de temps les données personnelles sont conservées,
- quels outils sont utilisés sur le site web du CEBIG.

La présente déclaration s'applique à tous les processus au cours desquels le CEBIG traite les données personnelles. Elle s'applique en particulier :

- lors d'une prise de contact avec le CEBIG pour une prise de rendez-vous,
- lors de l'engagement dans une prestation proposée par le CEBIG,
- lorsqu'une entreprise, un employeur, un office ou une institution tiers confie une prestation du CEBIG à une personne.



2- Responsabilité du traitement des données

Conformément à la réglementation sur la protection des données, la responsabilité du traitement des données personnelles incombe au CEBIG, qui détermine à quelles fins et par quels moyens il effectue ce traitement.

3- En cas de question sur la protection des données

Pour toute demande relative à la protection des données, vous pouvez vous adresser au CEBIG – Centre de Bilan Genève.

CEBIG-Centre de Bilan Genève
28, bvd du Pont-d'Arve
1205 Genève
info@cebig.ch

4- Les droits de la personne

4.1. Droit aux renseignements

Vous pouvez en tout temps demander un renseignement sur le traitement des données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'adresser une demande de renseignement accompagnée d'une pièce d'identité à l'entreprise (voir point 3).

Nous pouvons restreindre ou refuser l'octroi des renseignements demandés lorsque cette demande s'oppose à nos obligations légales ou contractuelles, à nos intérêts légitimes, ou encore aux intérêts de tiers. Il en va de même lorsque la demande de renseignements est abusive. Si le volume de travail nécessaire est considérable, une participation aux frais peut être exigée ; le cas échéant, une information vous est préalablement adressée.

Votre demande est traitée dans un délai légal de 30 jours. Nous nous réservons le droit de prolonger ce délai si le nombre de demandes est important, si des motifs techniques ou juridiques le justifient ou si nous avons besoin d'informations complémentaires de votre part. Le cas échéant, cette prolongation de délai vous est communiquée en temps utile, au moins par message.

4.2. Suppression et rectification

Vous avez en tout temps la possibilité de demander la suppression ou la rectification de vos données personnelles. Nous vous prions d'envoyer votre demande de suppression des données, accompagnée d'une preuve d'identité, à l'entreprise responsable (voir point 3).

Cette demande peut être refusée si les prescriptions légales nous imposent de prolonger ou de ne pas modifier le délai de conservation des données ou si un fait justificatif s'y oppose.

Veillez noter que, dans certaines circonstances, l'exercice de vos droits peut entrer en conflit avec des accords contractuels et entraîner des conséquences juridiques sur l'exécution du contrat (p. ex. résiliation anticipée du contrat, interruption de bilan ou coûts).



5- Définitions

5.1 Données personnelles

Sont regroupées sous le terme *données personnelles*, toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. En font partie notamment le nom, l'adresse, l'âge, l'adresse mail, le numéro de téléphone, la situation professionnelle, l'employeur actuel.

5.2 Données personnelles sensibles

Sont considérées comme des *données sensibles* les données concernant des opinions ou des activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, les données relatives à la santé et, le cas échéant, les données concernant des poursuites et sanctions administratives ou pénales, les données concernant des mesures d'aide sociale ainsi que les données fournies par la personne (contenus de bilan, résultats de tests).

Si nécessaire et approprié, nous pouvons traiter des résultats de tests (à des fins statistiques ou de recherche empirique), qui font alors l'objet d'un traitement strictement confidentiel et anonymisé.

5.3 Fichier

Le fichier est un ensemble de données personnelles dont la structure permet la recherche de données relatives à une personne déterminée.

5.4 Traitement de données personnelles

Est considérée comme *traitement de données personnelles* toute opération réalisée avec de telles données, quels que soient les procédures et moyens utilisés (notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, la suppression ou la destruction de données).

5.4 Communication de données personnelles

Il y a communication de données personnelles lorsque ces données sont transmises ou rendues accessibles à autrui, par exemple en les diffusant ou les divulguant à des tiers.

5.5 Anonymisation

L'*anonymisation* désigne le processus par lequel les données personnelles sont modifiées, afin qu'il soit impossible de tirer de conclusions sur la personne physique qu'elles concernent. Contrairement à la pseudonymisation, l'anonymisation est irréversible.

5.6 Pseudonymisation

La *pseudonymisation* des données personnelles est le processus par lequel ces données sont rendues méconnaissables. Pour ce faire, les données permettant d'identifier la personne (p. ex. le nom, la date de naissance, le domicile) sont remplacées par un pseudonyme (p. ex. un code). Seul celui qui détient la clé peut associer les données à la personne (dépseudonymisation ou réidentification).



6- Provenance des données personnelles

Le CEBIG traite les données personnelles pour les buts visés (voir point 7). Ces données proviennent de :

- La personne qui nous remet ses données personnelles elle-même en nous contactant pour fixer un premier rendez-vous (prénom, nom, adresse, téléphone, email, situation professionnelle, métier visé, employeur).
- Des institutions publiques (confédération, canton, commune) qui nous remettent les coordonnées de contact de la personne en lien avec le mandat pour lequel elle nous sollicitent.
- L'employeur mandataire qui remet des coordonnées de contact d'un employé, ainsi que le nom, prénom et la fonction d'une ou plusieurs personnes de référence de l'entreprise.
- Des institutions de type sociale ou assurance sociale qui remettent des coordonnées de contact pour l'inscription d'un bénéficiaire.
- Les experts et évaluateurs nommés par l'OFPC.

NB : Le contenu des entretiens oraux, les notes, les résultats de tests et les documents remis par la personne, sont considérés comme données personnelles sensibles.

7- Buts encourus par le traitement des données

7.1 Exécution d'un contrat

Les données personnelles permettent de conclure et exécuter un contrat d'engagement pour une prestation. Elles comprennent au minimum des informations de contact : formule d'appel, prénom, nom, adresse, téléphone, email, situation professionnelle, employeur, objectif(s) de bilan.

7.2 Communication

Les données personnelles citées plus haut permettent de communiquer et de répondre aux demandes de la personne engagée dans une démarche de bilan.

7.3 Archivage

Toutes les données répertoriées dans le dossier de la personne sont conservées, dans des temps déterminés (voir point 11), à des fins de preuve du travail de prestation effectué.

7.4 Autres

Les données personnelles ne servent pas à dresser un profil personnel de la personne à des fins de marketing, de profilage ou de communication ciblée.

Le CEBIG n'a pas recours à des décisions individuelles automatisées.

Les données personnelles anonymisées et compilées permettent de dresser des statistiques rendant compte des populations rencontrées durant une période déterminée et sont publiées à des fins :

- informatives (*Rapport d'activités, Evaluation des bilans*),
- de développement de la qualité de l'accompagnement (outils, méthodes, structure...),
- de développement de nouvelles prestations,

sur la base de :

- retours émis par la personne durant son accompagnement,
- questionnaires de satisfaction retournés librement et anonymement à la fin de la prestation et environ un an après la fin du bilan de compétences.



8- Bases légales

La base légale concernant la collecte et le traitement des données personnelles dépend de la finalité du traitement.

Le CEBIG traite les données personnelles selon les règles de la bonne foi, la transparence et aux fins définies plus haut.

Si, exceptionnellement, ces principes ne peuvent être respectés, le caractère légal du traitement des données peut néanmoins être garanti par un motif justificatif. Parmi ceux-ci :

Le consentement de la personne

- lors de l'exécution d'un contrat,
- le respect de prescriptions légales ou contractuelles,
- les intérêts légitimes du CEBIG, pour autant que ceux de la personne ne soient pas prépondérants.

Sont considérés comme des intérêts légitimes les motifs suivants :

- le respect des prescriptions contractuelles,
- la restitution d'un rapport ou dossier conforme déterminé lors du premier contact,
- le sondage de satisfaction (anonymisé).

9- Transmission des données personnelles à des tiers

9.1 Contractuellement (défini avant engagement dans la démarche)

Dans les cas cités au point 6, lorsque la personne se voit confier une prestation du CEBIG par une entreprise, un office ou une institution (avec retour d'information), le CEBIG transmet le livrable défini contractuellement au préalable (p ex. synthèse du bilan effectué, dossier produit par la personne ou rapport d'évaluation reçu par un évaluateur). Ces informations ne concernent que des éléments abordés en cours de démarche, essentiels à l'objectif de bilan encouru, produits et émis par la personne ou le professionnel mandaté (conseiller en bilan de compétences, évaluateur, expert).

9.2 Financièrement

Le CEBIG peut être amené à rendre compte, dans le cadre de subventions, de la situation professionnelle de personnes éligibles à la participation financière au coût de leur bilan.

En cas de litige de paiement, le CEBIG sollicite l'Office des poursuites.

10-Données sensibles

Des informations sensibles peuvent être partagées lors d'entretiens individuels ou de groupe, mais ne sont pas enregistrées dans une base de données.

NB : Ces informations peuvent contribuer à l'établissement d'objectifs de bilans, influencer la construction de projets professionnels ou justifier l'adaptation de l'accompagnement.

11-Temps de conservation des données



Le CEBIG ne conserve les données personnelles que le temps nécessaire auquel il est légalement astreint.

Le CEBIG conserve durant 10 ans les pièces comptables, les contrats et la correspondance commerciale.

Le CEBIG conserve les contenus des prestations fournies durant 5 ans pour les tenir à disposition des personnes ainsi que des organes de contrôle. Passé ce délai, ils sont détruits.

12-Protection des données

Le CEBIG conserve les données en sûreté par des mesures organisationnelles, matérielles et techniques pour les préserver de tout accès non autorisé.

Les données numériques sont conservées localement dans les bureaux du CEBIG et protégées des accès externes.

En cas de besoin, afin d'assurer la coordination avec des prestataires externes (experts, évaluateurs), des fichiers partagés hébergés dans la plateforme *kDrive* de Infomaniak sont soumis à leur politique de confidentialité (<https://www.infomaniak.com/fr/cgv/politique-de-confidentialite>) et à leurs conditions générales (<https://www.infomaniak.com/fr/cgv/conditions-generales>).

Les documents physiques sont conservés dans les locaux du CEBIG et ne sont consultés que par les collaborateurs autorisés du CEBIG.

13-Site internet

Le site internet du CEBIG est hébergé par Infomaniak et est soumis à leurs conditions générales (<https://www.infomaniak.com/fr/cgv/conditions-generales>).

Les données des visiteurs ne sont pas collectées par le CEBIG. Seulement les données statistiques fournies par l'hébergeur peuvent donner des indications globales (nombre de visites, nombre de pages visitées, zones géographiques).

Les cookies utilisés ne sont que des cookies de session supprimés en fin de visite.

14-Modification de la présente déclaration de confidentialité

Nous nous réservons le droit de modifier et de compléter à tout moment la présente déclaration de confidentialité, à notre discrétion et conformément à la législation sur la protection des données. Veuillez consulter régulièrement notre site internet à cet effet.